



CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-133

Le lundi 21 septembre 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, Mme YVET, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme MACIÉ, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusés : M. MANGELINCK (pouvoir à Mme YVET), Mme LAYEC (pouvoir à Mme LOURDAIS), M. DAUGAN (pouvoir à M. BERNARDET) et M. L'HOSTIS (pouvoir à Mme LIVIER-MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 15.09.2026

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de votants : 28

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : CRÉATIONS - SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Mme TEBESSI

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'il leur appartient de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu des mouvements de personnel et des déroulements de carrière, il convient d'actualiser le tableau des effectifs du personnel municipal en supprimant et créant les postes suivants :

SUPPRESSIONS au 1 ^{er} octobre 2026	CRÉATION au 1 ^{er} octobre 2026
1 poste de rédacteur	1 poste d'adjoint administratif
2 postes d'adjoint technique principal de 1 ^e classe	2 postes d'agent de maîtrise

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins de la commune de Le Rheu en matière de développement local de revitalisation du centre-bourg et de démocratie participative, il est proposé de créer, à compter du 1er novembre 2026, un emploi non permanent à temps complet dans le grade d'attaché territorial, afin de recruter un(e) chargé(e) de mission dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée maximale de trois ans, renouvelable une fois.

Vu les articles L.313-1, L.332-8 et L.332-24 à L.332-26 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu le tableau des effectifs des personnels communaux,
Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Vie Citoyenne » du 10 septembre 2026,

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les suppressions et créations de postes telles que présentées ci-dessus,
- adopte en conséquence le tableau des effectifs,
- autorise Monsieur le Maire à conclure un contrat de projet d'une durée maximale de trois ans, renouvelable une fois,
- indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance



Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire



Bruno LESNÉ